



## STANISLAS

Paris, le 1er février 2024

Le Rectorat de Paris nous a informés ce matin de la suspension à compter du premier février et à titre conservatoire d'un professeur de l'Education nationale. Ce professeur relève de l'autorité du Rectorat qui est le seul à pouvoir prendre ce type de décision et le seul habilité à apprécier les motifs de celle-ci.

Les faits qui ont pu motiver la plainte à l'origine de cette suspension ne se sont pas déroulés au sein de l'établissement et relèvent de la vie privée du professeur. Des articles de presse circulent évoquant Stanislas, créant une confusion qui n'a pas lieu d'être entre le lieu d'enseignement du professeur et la cause de la suspension.

Il convient donc désormais d'attendre les suites qui seront données par le Rectorat à cette procédure.

Frédéric Gautier  
Directeur